

2024-83



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 19 septembre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 13 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Elisabeth BOIVIN, Christian BOCQUET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Carole BERNIGAUD à Yvan SONNERAT
Dominique BOUVET à Christophe GUITTON
Jean-Pierre CHAMBARD à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Fabienne DREME
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI
Virginie MATHIEU à Elodie DONDIN
Christiane MICHEL à Yves GUILLOTTE
Henri PERRIN à Maly SBAFFO

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2024-83 : Conventonnement avec SOLLAR relatif aux réservations et à la gestion en flux des logements locatifs sociaux

Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur

La loi ELAN de novembre 2018 impose aux bailleurs sociaux de modifier leur mode de gestion et d'attribution des logements sociaux pour passer d'une gestion en stock à une gestion en flux. L'objectif est de permettre une plus grande souplesse dans l'orientation des logements entre les réservataires, et d'optimiser ainsi l'adéquation entre l'offre et les besoins.

Concrètement, chaque réservataire est désormais titulaire d'un pourcentage de logements sociaux dans le parc de chaque bailleur social. On ne raisonne plus opération par opération, mais au global dans le parc du bailleur social et sur le périmètre d'intervention du réservataire. Ce changement de pratique nécessite que chaque bailleur social signe une convention avec chaque réservataire définissant les modalités pratiques de gestion en flux de leur contingent de logements.

Une charte départementale a été rédigée à l'échelle de la Haute-Savoie avec les bailleurs sociaux, les services de l'Etat et les principaux réservataires afin d'assurer une gestion fluide, de qualité et transparente pour les réservataires. Cette charte sert de guide pour les conventions à signer.

La CCFU est réservataire de cinq logements chez SOLLAR au 152 Allée du Meunier sur la commune de Sillingy. Cette réservation est liée à une garantie d'emprunt accordée par la CCFU pour cette opération.

La convention ci-jointe, et la charte départementale qui lui sera annexée, définit les modalités de gestion et de suivi de cette réservation CCFU.

Elle prévoit qu'à chaque logement libéré, SOLLAR choisira vers quel réservataire il se tourne pour proposer des candidats en fonction :

- du ratio attribué à chaque réservataire (vigilance à ce que chaque réservataire conserve le ratio qui lui est alloué, et avec un équilibre neuf/ancien/PLAI/PLUS/PLS)
- du peuplement actuel de l'opération (équilibre social, etc.)
- des profils les plus adaptés au logement libéré.

Le ratio alloué à chaque réservataire sera ajusté tous les ans en fonction des logements libérés l'année précédente et des attributions effectivement effectuées pour chaque réservataire.

Un bilan sera présenté tous les ans à chaque réservataire pour suivre son contingent.

Il est proposé au conseil communautaire :

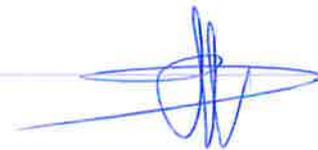
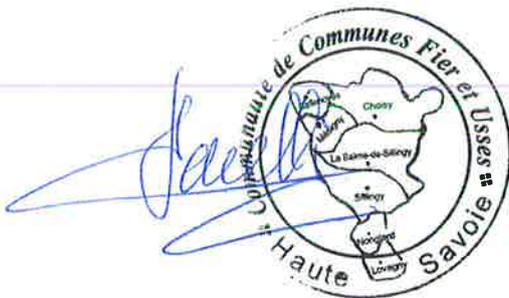
- **D'autoriser** le Président à signer la convention ci-jointe avec SOLLAR, relative aux conditions de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux.
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**

**La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN**



A blue ink signature of Elodie Dondin.